

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL
N°7/2021 - 8 AVRIL 2021
VISIOCONFERENCE

Présidence	André Giraud
Présents	Jean-Marie Bellicini, Dominique Carlac'h (membre associé), Arnaud Flanquart (membre associé), Jean-Jacques Godard, Jean Gracia, Michel Huertas, Emmanuelle Jaeger, Christine Mannevy, Alain Martres, Martine Prevost, Alain Talarmin, (membre associé), Jean Thomas, Anne Tournier-Lasserve, Didier Vareecke, Christine Virlovet
Excusés	Marcel Ferrari (pouvoir à Alain Martres), Patricia Zuger (pouvoir à Jean-Marie Bellicini)
Assistent	Anne Barrois-Chombart (DTN), Jean-Marc Beraud (Président du CNDLT), Souad Rochdi (Directrice générale)

Début de la réunion en visioconférence à 18h

1. OUVERTURE

André Giraud ouvre la réunion et indique qu'une large place sera consacrée à un débat sur le coût de la licence 2021-2022.

2. APPROBATION DU PV N° 6 DU 2 AVRIL 2021

Après prise en compte de différentes précisions, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. INTERVENTION DU PRESIDENT

✓ André Giraud a eu un échange très intéressant avec le nouveau président de la Fédération Française de Triathlon qui lui a proposé, pour donner suite à la lettre ouverte, cosignée par les présidents de 4 fédérations et envoyée mi-mars à la ministre déléguée au Sport, de faire vivre ce groupe en association avec le collectif des événements sportifs de plein air, soit au total 6 fédérations.

Parmi les projets évoqués, une lettre commune pourrait être envoyée aux candidats à la présidence du CNOF. A ce sujet, le Président indique que nous devons, lors d'un futur bureau, nous positionner sur le choix du candidat que la FFA soutiendra.

Une autre idée est de s'associer avec les fédérations de cyclisme et de triathlon pour proposer à un athlète licencié dans l'une de ces fédérations, de prendre également une licence à la FFA (et inversement) à un prix avantageux. C'est un projet à étudier.

✓ Accompagné d'Anne Barrois-Chombart, de Souad Rochdi et de Philippe Leynier, le Président a participé à une réunion avec des Inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). Ils souhaitent connaître l'impact de la pandémie sur les activités des fédérations en se basant, entre autres, sur un questionnaire en 7 points (annexe) que chaque fédération a renvoyé fin mars. André Giraud a fait part, lors de cette réunion, de son souhait d'une augmentation des financements publics consacrés au sport. Il a également souligné la complexité des dossiers que des dirigeants de club doivent remplir, et a donc demandé une simplification des procédures pour ne pas décourager les bénévoles.

✓ Anne Tournier-Lasserve représentera la FFA, le 13 avril, à une réunion au CNOSF, consacrée au « Pass Sport » et au fonds de compensation sur la perte de licences. Notre Fédération souhaite que la période de référence prise en compte, aille du 31 août 2020 au 31 mars 2021.

✓ André Giraud indique que, compte tenu des incertitudes liées à la période que nous traversons, les délégations internationales seront annoncées, mois après mois. Les délégations internationales prévues au mois de mai sont précisées (voir annexe - extrait de la présentation générale).

4. INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL - DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL

✓ Jean-Marie Bellicini fait le point sur les différents PV de commissions reçus, puis transmis par le Secrétariat général et sur les circulaires envoyées ou en cours. En ce qui concerne celle consacrée au PSF, il précise que les critères proposés pour être éligible au PSF 2021 sont ceux retenus pour la labellisation 2019, étant donné que l'année 2020 a été une année quasiment blanche. Les clubs ayant obtenu nouvellement une labellisation en 2020 sont évidemment éligibles. Jean Gracia indique que le règlement concernant les critères de labellisation a été approuvé par le Bureau fédéral par le passé, mais que les différentes modifications ne l'ont pas été depuis un certain temps. Il demande à Emmanuelle Jaeger d'étudier les adaptations à proposer pour validation au bureau. En attendant, il propose d'approuver, pour cette année, les dispositions telles que présentées par le Secrétaire général. **Approbaton à l'unanimité.**

✓ Le Secrétaire général indique qu'il reçoit régulièrement de nombreuses demandes de précisions sur les directives Covid. Répondre à chacune prend beaucoup de temps. André Giraud propose de renvoyer ces demandes vers les ligues ; un club ne s'adresse pas directement et systématiquement au président ou au secrétaire général de la Fédération pour ce genre de question surtout si le site fédéral y apporte les réponses.

Jean Gracia présente un tableau (voir annexe - extrait de la présentation générale) récapitulant les membres du bureau qui représenteront la Fédération lors des assemblées générales des ligues.

Jean-Marie Bellicini annonce ensuite qu'une nouvelle réunion de bureau aura lieu le 22 avril pour préparer le comité directeur du 30 avril. Jean Thomas y présentera les éléments financiers (compte de résultat 2020 et budget 2021) avant finalisation pour transmission au Comité directeur. Un nouveau calendrier des réunions sera envoyé dans les prochains jours.

5. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE GENERALE

Organisation interne :

- Souad Rochdi annonce d'abord que les travaux de rénovation du siège avancent conformément au planning initial. Elle espère pouvoir « événementialiser » l'inauguration lors du bureau fédéral prévu le 19 mai pour marquer l'histoire de ce nouveau siège.
- Sur le sujet de la mise en place du logiciel de gestion des notes de frais on a accusé un retard mais on devrait pouvoir mettre en route la phase de test en juin. Cela va nécessairement impliquer un changement des habitudes.
- Mise en place des réunions du comité exécutif, pour le meeting de Paris DL et pour l'OFA, avec les élus de références, le trésorier et la DTN, deux sujets budgétairement impactant pour la FFA.

Evènements

- Les horaires des Championnats de France élite à Angers devront prendre en compte les contraintes du diffuseur TV. André Giraud confirme que nous aurons une diffusion en clair, mais que, ce weekend-là, nous serons en concurrence avec le Tour de France et l'Euro de football. Il propose que le comité directeur du vendredi 25 juin ait lieu à Angers en présence des présidents de commissions et des présidents de ligues.

Partenaires

- La directrice générale pense pouvoir annoncer le nom de notre partenaire TV jusqu'en 2024, au comité directeur du 30 avril.
- La MAIF souhaite réorienter son partenariat vers des dispositifs liés à l'écoresponsabilité porté par des ambassadeurs « Sport planète » issus des clubs avec une formation dédiée. Un budget sera alloué pour les clubs afin de déployer ces actions écoresponsables au sein des clubs et de leurs réseaux.

Communication

World Athletics lance une enquête dans le cadre de la création du plan mondial pour l'athlétisme 2022/2030 qui sera validé au congrès à la fin d'année de cette année. A l'issue de cette consultation internationale auprès des pratiquants, bénévoles, fans d'athlé, WA dressera les orientations/objectifs puis les actions à mener dans le cadre de ce plan mondial.

Implantations

- L'organisateur de « La Pastourelle » à Salers (ARA), épreuve qui devait être support des Championnats de France de trail en avril 2020, puis en avril 2021, va être officiellement informé de l'accord de La Fédération pour organiser les Championnats de France 2022.

6. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE

• Anne Barrois-Chombart indique que les dernières annonces gouvernementales impactent fortement l'accueil des sportifs dans les CREPS. Seuls, les athlètes sur listes élite, seniors et relève peuvent s'y entraîner. La fermeture des pôles espoirs au sein des CREPS aura des conséquences pour les prochaines échéances sportives internationales.

Il en va de même pour l'accueil de stages des différentes équipes de France. Les directeurs de CREPS essaient de négocier un assouplissement de ces mesures.

Tous les stages regroupant des mineurs sont, pour le moment, interdits. De même, la possibilité de regrouper lors d'une compétition, 2/3 d'athlètes listés et 1/3 de non-listés est suspendue.

La règle des 10km pourrait être assouplie pour des athlètes dont le lieu d'entraînement en club est situé à plus de 10km de leur domicile. La situation évolue de jour en jour.

On espère retrouver des possibilités élargies d'entraînement et de compétitions à partir de la mi-mai.

• La compétition (10 000m) organisée à Pacé (BRE) le 24 avril servira de meeting de sélection pour la Coupe d'Europe de 10 000m. Une demande a été faite pour permettre à de très bons athlètes non encore listés, de participer à cette manifestation.

• Anne Tournier-Lasserve fait un point sur les meetings. Elle craint que le mois de mai ne soit un mois très touché par les annulations. Même pour juin, la moitié des organisateurs s'interroge sur la possibilité d'organiser un meeting. Il faut pourtant que les athlètes puissent trouver des compétitions pour se qualifier aux Championnats de France ou réaliser les minima pour les Jeux Olympiques.

En ce qui concerne les meetings nationaux, rien n'est encore clair, beaucoup d'organisateur étant dans l'expectative.

Cette situation est très inquiétante dans la perspective des JO de Tokyo qui commencent dans un peu plus de 3 mois.

7. COÛT DE LA LICENCE 2021-2022

Avant d'ouvrir le débat sur ce sujet délicat, André Giraud fait un certain nombre de constats.

✓ Le 1^{er} point est que chacun devra penser à l'intérêt général, en ayant toujours présent à l'esprit le fait que notre marge de manœuvres est très étroite si nous ne voulons pas mettre en péril les finances de la Fédération.

✓ Il faut rappeler que le prix d'une licence comprend la cotisation à la Fédération, les cotisations versées à la ligue et au comité départemental et l'adhésion au club.

Tout au long de la précédente olympiade (2016-2020), la cotisation à la FFA est restée stable à 30 euros par an (2,50 euros/mois). Quelles seraient les réactions si nous propositions une réduction de 3 ou 4 euros pour la saison 2021/2022 ?

Si, comme on a pu nous le suggérer, nous décidions de proroger la licence d'un an, chaque licencié économiserait alors 30 euros ... et la Fédération perdrait 30€ x 250 000 licences, soit 7 millions et demi d'euros sur un budget global d'environ 19 millions. La fédération n'y survivrait pas.

✓ Une étude comparative a été faite sur le coût de la cotisation à différentes fédérations. Avec 30 euros annuels pour tous ses licenciés la FFA est quasiment la fédération qui propose le tarif le moins élevé, quelles que soient les catégories. Le coût de la cotisation pour la grande majorité des fédérations, est supérieur à 50€, voire beaucoup plus pour certaines. A titre comparatif, il peut être utile de prendre connaissance du document spécifique transmis par Jean-Marc Beraud, président du CNDLT (annexe)

✓ Des enquêtes concordantes ont montré qu'une majorité de personnes a fait des économies depuis 14 mois ; peu ou pas de sorties au restaurant, au cinéma, de voyages, de vacances, etc.

✓ Des aides existent pour financer tout ou partie d'une adhésion à un club : chèque sport (entreprises, collectivités territoriales). La création, actée par le gouvernement, d'un « Pass Sport » à destination des U18 (selon les ressources parentales) permettra une aide comprise entre 50 et 80 euros pour adhérer à un club.

✓ Une réunion va avoir lieu au CNOSF sur la défiscalisation de la licence. Toutes les fédérations sportives sont unanimes pour faire pression sur le gouvernement afin de permettre aux familles imposables de récupérer 66% du coût global de la licence. Le Code des impôts semble le permettre. Les fédérations vont donc demander au gouvernement un rescrit fiscal exceptionnel pour 2021.

Après avoir souligné que le licencié est plus proche de son club que de la Fédération, et que la FFA est bien une fédération de clubs, le Président pose alors une question essentielle : notre cible est-elle le licencié ou le club ? Les membres du bureau sont unanimes pour répondre le club d'autant plus que l'article 2.1 des statuts ([lien](#)) le précise.

Le Président soumet ensuite à la réflexion de chacun, 3 propositions, en précisant que les différentes pistes évoquées peuvent se combiner et/ou s'affiner. Aucune décision ne sera de toute façon prise à l'issue de cette réunion.

➤ Première proposition

- Anticiper la prise de licences en proposant à partir du 15 mai une licence valable jusqu'au 31 août 2022
- Pour ne pas pénaliser les 250 000 personnes qui sont actuellement licenciées, proroger leur licence jusqu'au 31 décembre 2021.

➤ Deuxième proposition

- Augmenter en 2022 le montant de la labellisation versé aux clubs
- Attribuer un bonus aux clubs ayant vu leur nombre de licenciés augmenter
- Augmenter le forfait déplacement, déjà en place, pour la participation à des championnats de France
- Inciter les structures déconcentrées à contribuer à l'effort général
- Informer les familles imposables de la possibilité de déduction fiscale dès que l'autorisation espérée aura été validée par le gouvernement, et plus globalement, de toutes les aides existantes.

➤ Troisième proposition

- Proposer, avec l'accord des structures déconcentrées, une réduction de 50% du coût global de la licence, à partir du 15 mai, pour tout nouveau licencié.

Une large discussion s'engage alors et d'autres éléments enrichissent le débat.

Les éléments ci-dessous constituent une synthèse des différentes interventions

. On constate actuellement que des clubs licencient de nouveaux adhérents (4 000 nouvelles licences en avril). Il faut veiller à ne pas pénaliser ces nouveaux adhérents en proposant à des personnes qui se licencieraient en mai, une licence valable jusqu'au 31 août 2022.

. Une étude montre que ce sont les licences running qui ont connu la plus forte baisse, d'où la suggestion d'organiser des compétitions running réservées aux seuls licenciés.

. Une infographie présentée en séance montre à quoi servent les 30€ que chaque licencié verse chaque année à la Fédération. Ce tableau sera joint au PV de la réunion pour que chacun comprenne comment cette somme est utilisée.

. La plupart des ligues, voire des comités départementaux, ont pu faire des économies (pas de stages, pas de déplacements, etc.). Jean-Jacques Godard et Jean-Marc Béraud expliquent les initiatives qu'ils ont prises pour apporter une aide aux clubs de leur ligue.

- Dans la ligue d'Île-de-France, les comptes-clubs seront crédités de 7 euros/licence.

- Dans la ligue de Bretagne, une aide sera apportée aux clubs qui s'engagent sur des actions fédérales. D'autre part, la ligue fera « cadeau », pour toute nouvelle licence, de la cotisation qui lui revient. En outre, la ligue prendra à sa charge le coût de la formation des encadrants et elle apportera une aide aux clubs qui ont des licences « jeunes » pour l'achat de matériel.

. L'aide supplémentaire apportée par la FFA dans le cadre de la labellisation permettra une montée en compétence des clubs et en incitera d'autres à entrer dans le processus de labellisation. Mais il faut aussi tenir compte des clubs nouvellement créés qui n'ont pas encore eu la possibilité d'entrer dans ce processus.

. Que vont faire les clubs des différentes aides évoquées ? Il ne faudrait pas que ces aides soient quasi exclusivement fléchées vers le haut niveau.

. Souad Rochdi la directrice générale propose d'accompagner les clubs en leur proposant des « outils » qui encourageraient les licenciés à revenir dans les clubs. Il faut, à la fois, imaginer une offre « incitative », et remercier les 250 000 licenciés qui sont restés fidèles à la Fédération.

La directrice générale indique que chaque licencié qui ouvrira un compte au Crédit Mutuel, recevra 50€ ainsi que son club.

Elle rappelle également que chaque licencié peut bénéficier d'autres avantages : réductions sur la marque ASICS, dans les clubs Belambra, etc.

Au final, la 1^{ère} proposition semble présenter peu d'intérêt. La 2^{ème} est jugée plus appropriée et sera réétudiée. La 3^{ème} proposition fait débat, mais l'idée de proposer une « licence relais » pour 3 mois à un coût très réduit est évoquée et semble assez pertinente.

Compte tenu des différentes prises de parole, André Giraud propose dans un 1^{er} temps de ne pas diminuer -ni augmenter- la cotisation 2021-2022 à la Fédération, qui resterait donc fixée pour la 5^{ème} année consécutive à 30 euros. **Unanimité du bureau** pour accepter cette proposition qui sera transmise pour vote au comité directeur.

8. TEXTES REGLEMENTAIRES (voir annexe – extrait de la présentation générale)

• Jean Gracia fait part d'une réflexion globale, engagée par la CSR, sur une nécessaire simplification de l'ensemble des textes qui régissent le fonctionnement de notre Fédération. Sur le site de la Fédération, partie « Textes réglementaires » on recense actuellement 48 textes différents, certains redondants, d'autres pas toujours –ou partiellement- actualisés, d'où des contradictions ici ou là.

L'objectif est d'arriver à seulement une dizaine de textes de référence. Ce sera un travail de longue haleine mais nécessaire, afin de rendre notre réglementation plus accessible et plus compréhensible.

• Le Président de la CSR propose ensuite les premières modifications concernant nos statuts, le règlement intérieur (RI) et les règlements généraux (RG). Didier Vareecke fait part de ses remarques sur 2 points des RG concernant entre autres les jeunes. Jean Gracia propose que ces 2 points fassent l'objet d'une consultation plus large avec les structures concernées. L'ensemble des propositions initiales (Statuts, Règlement intérieur, Règlements généraux) sont validées par le Bureau fédéral à l'exception des deux points concernant les jeunes qui seront réexaminés lors de la prochaine réunion.

• Jean Gracia soumet ensuite au bureau l'appel d'un club concernant des difficultés de prise de licences liée à la validité des certificats médicaux. La CSR, consultée n'a pu répondre que par la négative à la demande du club en question, ceci en application des règles fédérales. Compte tenu des problèmes induits par cette très longue période Covid, le bureau accepte l'appel du club et confirme donc que les certificats médicaux seront bien pris en compte.

9. INFORMATIONS DIVERSES

Arnaud Flanquart informe qu'il va envoyer à toutes les personnes impliquées dans les 24 actions du programme « Impulsion 2024 », une invitation à une réunion samedi 17 avril à 9h30.

André Giraud rappelle que la prochaine réunion de bureau –non prévue au calendrier- aura lieu jeudi 22 mai de 18h à 20h.

Fin de la réunion à 20h35

Jean-Marie Bellicini, secrétaire général

Alain Martres, secrétaire général adjoint

Annexes

- Présentation générale
- Document IGESR
- Montant des tarifs licences d'autres fédérations

Représentant	Ligue	Date
BELLICINI Jean-Marie	Grand Est	22-mai
FERRARI Marcel	Sud Provence Côte d'Azur	
GODARD Jean-Jacques	Pays de la Loire	
HUERTAS Michel	Corse	
JAEGER Emmanuelle	Hauts de France	
MANNEVY Christine	Bourgogne Franche Comté	27-mars
MARTRES Alain	Auvergne Rhône Alpes	24-avr
PREVOST Martine	Nouvelle Aquitaine	24-avr
THOMAS Jean	Occitanie	17-avr
TOURNIER-LASSERVE Anne	Île de France	29-mai
VAREECKE Didier	Bretagne	
VIRLOUVET Christine	Centre Val de Loire	26-avr
ZUGER Patricia	Normandie	
Suppléants		
CARLAC'H Dominique		
FLANQUART Arnaud	Île de France	29-mai
GRACIA Jean		
TALARMIN Alain		

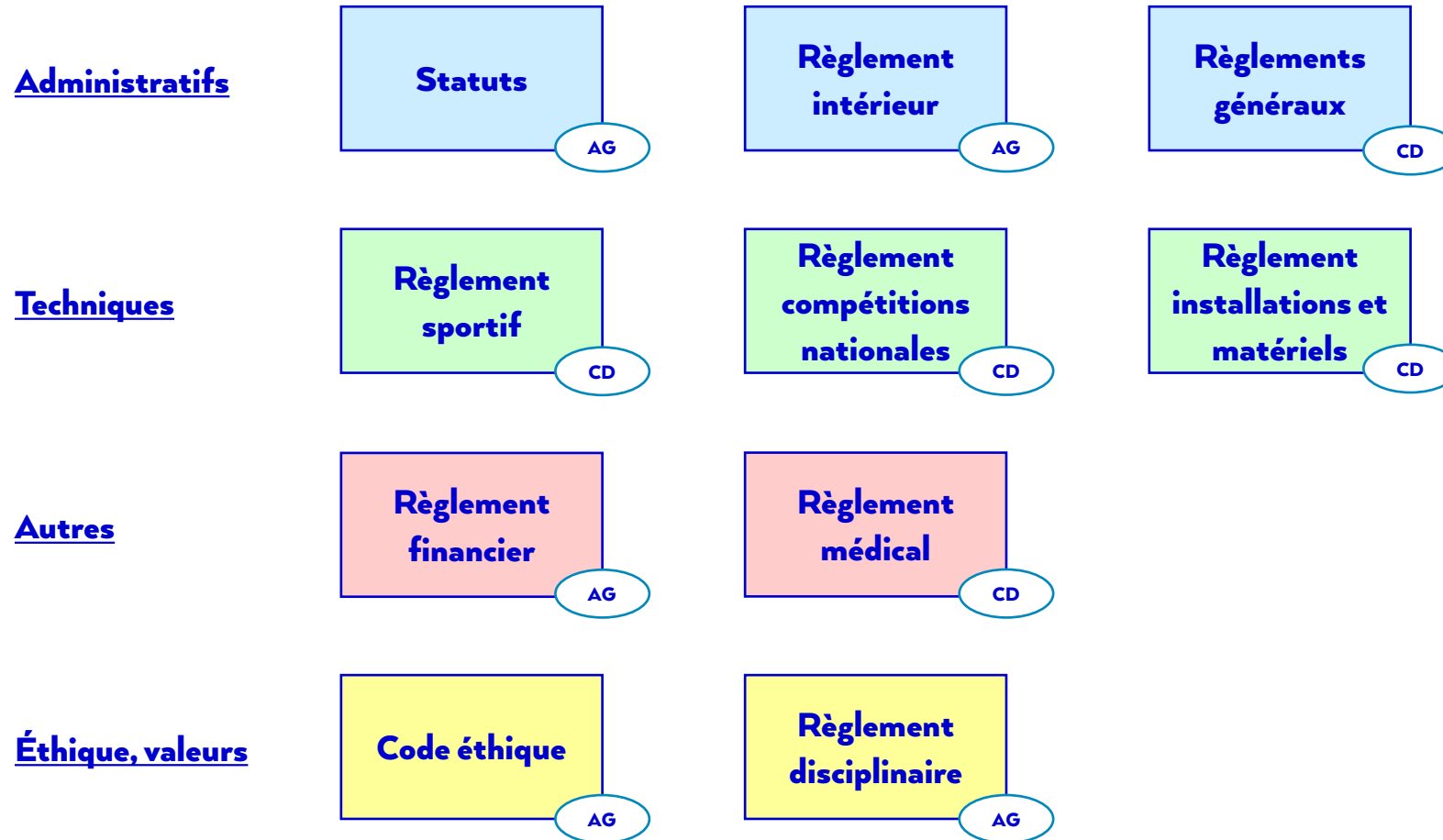
- ❑ **Mondiaux de relais** (1 et 2 mai à Chorzow, POL)
 - Alain TALARMIN, Chef de délégation et Délégué technique
- ❑ **Coupe d'Europe des lancers** (8 et 9 mai à Split, CRO)
 - Marcel FERRARI, Chef de délégation et Délégué technique
- ❑ **Championnats d'Europe par équipes de marche** (16 mai à Podebrady, CZE)
 - Emmanuelle JAEGER, Chef de délégation
- ❑ **Championnats d'Europe par équipes Super League** (29 et 30 mai à Chorzow, POL)
 - Anne TOURNIER-LASSERVE, Chef de délégation

9.1 | Réflexion globale sur les textes réglementaires



- ❑ **Nombreux textes** dans la rubrique « Textes officiels » sur le site internet (48 textes différents dont 28 règlements au moins et parfois plusieurs versions de ces textes).
- ❑ **Accès à la bonne information** compliquée pour tous et notamment pour les responsables des clubs.
- ❑ **Règlement sportif (simplifié)** ne comprenant pas tout et ne figurant pas, en tant que tel, dans la liste et accessible dans les « Règles particulières techniques FFA ».
- ❑ Dans certains règlements, mélange de textes « administratifs » et de textes « techniques ».
- ❑ **Même information** figurant dans plusieurs règlements avec difficulté de mise à jour et risques de différences.
- ❑ **Manque de procédure** de mise à jour et de publication officielle sur le site internet.

- ❑ **Simplification** de tous nos textes réglementaires afin de rendre la réglementation plus accessible et plus compréhensible.
- ❑ **Diminution** du nombre de règlements de référence et s'interdire la **redondance**.
- ❑ **Source d'information unique** pour tous les règlements.
- ❑ **Accès direct et spécifique** suivant le type de secteur d'activité (Running, Marche, Jeunes, Masters, ...).
- ❑ **Harmonisation** du vocabulaire utilisé.



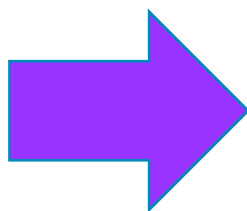
❑ STATUTS

- Intégrer la possibilité, en cas de circonstances exceptionnelles, de recourir à la visio-conférence pour l'organisation de l'Assemblée générale. Dans ce cas, cela entraîne nécessairement un vote électronique.

Pour les modalités de vote, ceux-ci pourraient être ouverts en amont de l'AG pour les résolutions concernant des élections. Pour les autres résolutions, l'ouverture des votes ne pourrait avoir lieu avant que le point ne soit abordé.

❑ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

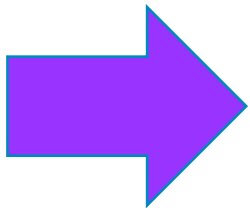
- Modification de la composition du Bureau fédéral (en s'inspirant de la rédaction des Statuts de la Fédération Française de Natation) : par exemple « *le Bureau fédéral est composé d'au moins x personnes. Il comprend à minima le Président, le Secrétaire général, le Trésorier général ...* »



Validation par le Bureau fédéral pour transmission au Comité directeur

❑ RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

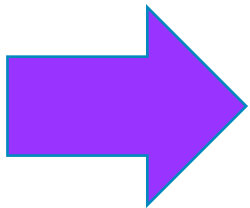
1. Permettre aux athlètes U14 et U16 l'accès à la licence Athlé Santé notamment pour ceux qui ne pourraient pas faire de compétition.
2. Suppression de la procédure de mutations pour les catégories U7, U10 et U12 (voire U14) car les changements de clubs pour ces jeunes est très souvent liée à un changement de domicile voire une décision des parents.
3. Suppression de la présentation d'un certificat médical pour obtenir une licence chez les mineurs et remplacement par la présentation d'une attestation (loi du 7 décembre 2020 applicable dès le 31 décembre 2020 – Décret non paru à ce jour).



**Propositions à revoir lors du Bureau fédéral
du 22 avril 2021**

❑ RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

4. Intégrer une disposition définissant la notion d'athlète professionnel sur la base des dispositions du Code du sport.
5. Suppression du principe de mutation gratuite entre le 30 septembre et le 31 octobre. Aucune raison pour que la FFA et la Ligue soient privées du droit de mutation.
6. Suppression de la règle des cinq nouveaux licenciés pour l'affiliation d'un club.



**Validation par le Bureau fédéral pour
transmission au Comité directeur**

Mission IGESR « Examen de l'activité des fédérations sportives et de leurs structures déconcentrées durant la crise sanitaire »

Fiche support à l'entretien avec les inspecteurs généraux

Fédération : **ATHLETISME**

Nom de l'interlocuteur COVID dans votre fédération et coordonnées : **Dr Martine PREVOST, Vice-Présidente Déléguée (prevost.ma@wanadoo.fr – 06.07.94.95.07)**

Fiche identité de la fédération
--

Président : André GIRAUD

DTN : Anne BARROIS-CHOMBART

Nombre de licences (2020) : au 31/08/2020 : 305 914 (saison 2019-2020) / au 31/03/2021 : 251 535

Nombre de clubs (2020) : 2 487

Budget fédéral (2020) : 19 millions d'euros

Avez-vous souscrit le prêt garanti par l'Etat (PGE) et à quelle hauteur ? non

Nombre de CTS : 88

1- L'impact de la crise sanitaire sur les clubs de votre fédération
--

- Quels sont les impacts forts de la crise sur la vie des clubs de votre fédération ?
 - sur les activités sportives : **arrêt des compétitions et des entraînements pendant 3 mois en 2020 (mars, avril et mai) – arrêt de toute activité pendant 6 mois (de novembre 2020 à avril 2021), sauf pour les athlètes inscrits sur listes ministérielles.**
 - en matière budgétaire : **perte de 5 millions d'euros**
 - sur l'implication des bénévoles : **découragement général et incompréhension, depuis le mois de janvier 2021, des mesures gouvernementales concernant les activités en extérieur.**

- Avez-vous pu maintenir des liens avec les clubs pendant cette crise ? Comment et par quels moyens ? **oui. Diffusion régulière d'informations, mise à disposition d'outils d'animations (« défi Athlé », initiatives Running) par l'intermédiaire de nos outils de communication et de nos structures déconcentrées.**

- Les clubs ont-ils recours à des dispositifs de soutien de l'Etat, chômage partiel, PGE, fonds de solidarité, exonération des charges salariales, fonds de développement de la vie associative, mesures emploi... (avez-vous des éléments précis) : **à notre connaissance, les Clubs employeurs ont utilisé le chômage partiel, et, certains, le Fonds de Solidarité.**

- Quelles dispositions ont été mises en place par la fédération en soutien aux clubs (Si vous avez soutenu financièrement les clubs, quels ont été les critères d'attribution et les montants versés). **La Fédération s'est appuyée sur ses partenaires pour faire bénéficier les Clubs les plus en difficulté d'une aide particulière. 56 Clubs ont été concernés par ce dispositif (entre 1500 à 3000€).**

2- Les activités sportives de la fédération

- Quelles sont les activités sportives maintenues par la fédération (compétitions, formations, stages sportifs, animations..., hors sport de haut niveau) depuis le début de la crise ?
Aucune compétition n'a pu se dérouler de mars à juin 2020, puis entre novembre 2020 et avril 2021. Nous avons réorganisé notre calendrier estival entre juillet et fin octobre 2021, où nous avons placé quelques rendez-vous nationaux.
Les formations ont pu être maintenues grâce à l'OFA et à nos outils numériques. Les Clubs ont proposé des animations, en particulier pour les plus jeunes.
- Avez-vous pu développer des activités pour des partenaires extérieurs, lesquels ? Vacances apprenantes, 2S2C, cités éducatives, interventions auprès d'entreprises, autres ?
Une seule expérience en juillet 2020 dans le département 93 (vacances apprenantes).
- Avez-vous mis en place des adaptations ou des nouvelles formes de pratiques, dans le cadre du sport pour tous, du haut niveau, recours à internet... ?
Pendant les périodes de confinement, surtout pendant la première, nous avons proposé à nos adhérents des initiatives sur notre site internet.

3- Les Equipes de France et la filière d'accès au haut niveau

- Quels ont été les bouleversements sur le calendrier des compétitions internationales des équipes de France depuis le début de la crise et les conséquences ?
Aucune compétition internationale n'a été organisée de mars 2020 à février 2021, à l'exception des Championnats du Monde de Semi-Marathon à Gdynia (POL) le 17 octobre 2020 et des Championnats d'Europe en Salle à Torun (POL) du 4 au 7 mars 2021.
- Quelle a été l'organisation mise en place par la fédération pour l'encadrement des équipes de France (entraînement, suivi socioprofessionnel, médical...) ?
Nous avons poursuivi nos actions habituelles, la DTN a continué son action.
- Les principales difficultés rencontrées et quel est le moral des sportifs et des encadrants :
La difficulté majeure a été de ne réserver les compétitions nationales uniquement aux sportifs sur listes, alors que d'autres sportifs de même niveau ou supérieur pouvaient y prétendre.
Le moral est identique à celui de tous les Français. L'absence de perspectives n'est pas de nature à motiver les troupes.

- Quels impacts pour la préparation des JOP de Paris 2024 ?
Impact très négatif dans la mesure où de nombreux athlètes à fort potentiel n'ont pas pu bénéficier des dérogations accordées aux athlètes listés. L'absence de confrontation internationale ne leur a pas permis de s'évaluer.

4- Les Grands événements sportifs internationaux (GESI)

- Quels ont été les grands événements sportifs internationaux organisés par la fédération annulés ou maintenus ?
Annulation des Championnats d'Europe à Paris, du 25 au 30 août 2020
Annulation du Meeting WA Diamond League de Paris, le 6 septembre 2020
- Quelles ont été les relations avec les fédérations internationales ou unions continentales ?
Lien maintenu et relations régulières en visioconférences ou webinaires
- Quelles ont été vos contacts avec la DIGES, ou la direction des sports ?
Nos contacts ont été réguliers entre mars et avril, dans le cadre de l'annulation des Championnats d'Europe. La décision d'annuler a été prise en concertation et sur recommandation de la DIGES, le 23 avril 2020.

5- Les conséquences sur la fédération

- Quel a été l'impact en termes de licences pour la fédération (par catégorie de licences, d'âges, zones urbaines, zones rurales...) :
Perte des licences depuis 2 ans :
 - ***fin de saison 2020 (au 31 août) : - 3,5%, soit environ 10 000 licences en moins par rapport à 2019,***
 - ***saison 2021 (au 30 mars) : - 17,6%, soit environ 54 000 licences en moins par rapport à 2020.******Les catégories les plus touchées sont les adultes, et notamment les Seniors et les Masters. Les catégories les moins impactées sont les plus jeunes, et notamment les -12 ans.***
Au niveau des types de pratique, on constate une perte importante chez les licences Compétition (-30 000), les licences Running (-15 000) et les licences Santé (environ -20% par rapport à 2020).
Nous n'avons pas de statistiques par rapport aux zones urbaines et rurales.
- Avez-vous mesuré l'effet économique global de la crise sur votre fédération ? Perte de subventions, de licenciés, de partenaires privés, d'annulation d'activités fédérales ... ? Eventuellement nombre d'emplois perdus ?
Oui, perte de subventions, perte de 20% de licenciés, diminution des financements provenant des partenaires privés, nombreux rendez-vous nationaux annulés.
Pas de plan social. Nous avons une masse salariale de plus de 5 millions d'euros. Notre politique sociale est de pérenniser l'activité à la fois en bénéficiant des aides de l'Etat et, sur la période de confinement, en ne maintenant pas le salaire des cadres.
Au regard de la situation, nous devons réaliser une étude plus approfondie pour ne pas mettre en péril la santé financière de la FFA, le budget prévisionnel 2021 étant déficitaire.

- Avez-vous ressenti une différence entre les différentes périodes de confinement et de déconfinement ? ***oui***

- Que redoutez-vous pour la rentrée 2021/2022 ?
Nous redoutons une nouvelle perte de nos licenciés, en particulier chez les runners, qui ne peuvent plus s'adonner à leur passion depuis un an maintenant.

- Avez-vous en tant que fédération eu recours à des dispositifs de soutien de l'Etat, chômage partiel, PGE, fonds de solidarité, exonération des charges salariales, fonds de développement de la vie associative... (avez-vous des éléments précis) ?
Nous avons eu recours au chômage partiel de mars 2020 à janvier 2021 (400 000€).

- Concernant des dispositifs d'aide à l'emploi : contrats d'apprentis ou de contrats de professionnalisation, dispositif SESAME, « 1 jeune 1 emploi », PIC Emploi pour l'emploi des jeunes peu qualifiés, services civiques... lesquels avez-vous ou comptez-vous utiliser ?
Notre activité a évolué sur des sujets autour du développement pour permettre l'animation des Clubs dans ce contexte particulier. Nous sommes dans une phase d'étude de glissement RH en interne, pour optimiser la masse salariale, avant d'utiliser ce dispositif qui nous semble important.

- Quel a été rôle des CTS ? Avez-vous mis en place un système d'informations ?
La DTN a été, dès le départ, dans l'action et le conseil.
Pendant la période du confinement :
 - ***mise en place d'un soutien moral et parfois matériel, individualisé à tous les athlètes listés, via les cadres du niveau national, les CTS en région et les responsables de structure,***
 - ***accompagnement des entraîneurs de ces athlètes, mais aussi de nos entraîneurs de Clubs, au travers d'informations provenant de la lettre des Entraîneurs de l'INSEP, d'outils construits par la DTN (séances vidéo proposant des contenus adaptés à tous les publics, des U7, U12, U16, des athlètes de niveau Club au plus haut niveau).******Pendant la période de déconfinement :***
 - ***mise en place du programme de déconfinement et de reprise (règles d'or et « Décattitude » pour les athlètes et les entraîneurs),***
 - ***participation aux contenus des infographies à l'attention de nos Clubs et de nos acteurs,***
 - ***Guide de reprise sur les plans mental, technique et pédagogique,***
 - ***participation aux contenus des règles de compétitions pour les jeunes, sur piste et dans le monde du running,***
 - ***suivi des évolutions via Info DTN et contact direct avec l'Administration centrale et mise à jour de nos différents outils,***
 - ***participation aux contenus du Guide de la rentrée des Clubs durant l'été 2020,***
 - ***participation à l'évolution de nos calendriers, du format de nos compétitions, des règles sanitaires en vigueur incessantes,***
 - ***participation aux évolutions induites par cette pandémie comme source de progrès dans les diverses Commissions de la FFA,***
 - ***bien entendu, l'entraînement des sportifs a été assuré et adapté,***

- *il en est de même concernant les formations d'entraîneurs, réaménagées et parfois même réinventées.*
Tout cela s'est fait en pleine collaboration avec les élus de référence et les services de la FFA (service Développement, médical, Office de Formation, service Communication).
- Votre organisation en ligue et en comité départemental, vous a-t-elle été utile pour communiquer vers les clubs ?
Relations régulières et quasi hebdomadaires avec nos structures déconcentrées.
- Avez-vous eu recours aux outils numériques dans la gestion de cette crise ? Pensez-vous souhaiter bénéficier de l'aide à la transformation numérique de votre fédération ?
Oui, pour la diffusion d'informations par le site internet.
Nous allons déposer un projet en ce sens. Nous travaillons sur la transformation numérique (digitalisation des notes de frais, outil collaboratif Microsoft 365, développement de la visioconférence).

6- Les relations institutionnelles

- Pouvez-vous nous dire comment avez-vous apprécié les relations (soutien, écoute, accompagnement...) avec :
 - La direction des sports ? *relations essentiellement basées sur les aspects règlementaires*
 - Les services déconcentrés du sport de l'Etat : direction Régionale J et S ? Directions départementales ? *Nos Clubs n'ont pas été informés directement, par ces services déconcentrés, des différents dispositifs dont ils pouvaient bénéficier. Il y a un réel problème relationnel entre les services déconcentrés de l'Etat et les Clubs.*
 - Le CNOSF ? *Plusieurs réunions ont été organisées, mais rien de concret n'en est sorti, si ce n'est des outils de communication généraux, qui n'ont pas été beaucoup utilisés par nos Clubs.*
 - L'ANS ? *Nous avons reçu régulièrement des informations concernant les dispositifs d'aides mis en place par l'Etat. C'est l'institution avec laquelle nous avons eu le plus de relation dans cette période difficile, que ce soit pour le Développement ou la Haute Performance.*
 - Les collectivités territoriales ? *Dans l'ensemble, les Collectivités territoriales ont maintenu les financements prévus, que ce soit au niveau national ou territorial, et ont largement participé au financement des différentes structures (Fédération, Ligues, Comités départementaux, Clubs).*
 - La préfecture ? *Aucune, sauf lorsqu'il s'agissait d'interdire des manifestations par arrêtés, en nous prévenant dans des délais peu respectables (2 à 3 jours avant), ce qui a provoqué la grande colère chez les Organisateurs.*
 - Autres ? /
- Quelles sont les informations qui vous ont manquées ?
Manque de perspectives.

7- Comment voyez-vous la rentrée 2021/2022 ? Propositions, enseignements à retenir....

- Que pensez-vous du dispositif Pass-Sport prévu pour la rentrée 2021/2022 ?
Très bonne initiative, réservée uniquement aux plus défavorisés. Il est important de définir rapidement les critères précis.

- Pensez-vous à d'autres mesures nécessaires ? et lesquelles ?
Oui. Parmi les mesures qui pourraient être mises en place pour les non-bénéficiaires du Pass-Sport, la défiscalisation des cotisations en Clubs serait une mesure très appréciée de tous.

- Enseignements à retenir ?
Le sport amateur n'a pas bénéficié des aides et du soutien correspondant à son statut. Avec la perspective des JO Paris 2024, le développement du sport est loin d'être une priorité nationale, quand on constate le peu de soutien dont il a bénéficié. Nous allons avoir un exercice 2021 déficitaire (1 million d'euros), ce qui doit nous conduire à limiter nos actions dans les prochaines années, que ce soit pour la Haute Performance ou pour le Développement.

Part fédé adulte 2021

